

Cordonnier (BTM)

RNCP19165 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	243
Code(s) ROME	D1206
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3015 — Cordonnerie
Date d'enregistrement	03/07/2014
Date d'échéance	03/07/2019

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le cordonnier :

- examine l'état du ou des chaussures du client, fixe le prix de la réparation à effectuer et les délais
- réalise les opérations visant à :
 - o remplacer des ½ semelles et des semelles en cuir cousues
 - o remettre en état les talons bottiers
 - o réparer des chaussures de fabrication cousue avec des semelles entières moulées, collées ou cousues
 - o Renforcer et/ou remplacer un accessoire sur semelage
 - o Restaurer ou adapter une tige
 - o Réparer des articles de maroquineries et des vêtements de peau
- Procède aux finitions : cirer, bichonner
- Vend des produits d'entretien et d'accessoires pour les chaussures
- Organise la production, la sienne et celle d'une équipe, en procédant aux approvisionnements et en définissant les priorités
- Participe à la commercialisation lors de la relation directe avec les clients, développe des outils de commercialisation et aménage la vitrine, la boutique et l'atelier
- Peut encadrer et animer une équipe de cordonniers (et d'apprentis) dans les plus grosses structures

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Remettre en état des articles en cuir, articles chaussants et non-chaussants, en maîtrisant les techniques de couture mains et machine

Organiser la production de l'atelier et veiller aux coûts et délais de réparation

Conseiller la clientèle sur la nature des réparations, les prix, les délais

Encadrer les équipes de la cordonnerie, planifier les activités et contrôler les réalisations

Négocier les achats, les contrats et aménager la vitrine, le magasin et l'atelier

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le cordonnier exerce principalement en entreprise artisanale (cordonnerie traditionnelle), il peut aussi être salarié d'une entreprise de fabrication et/ou de réparation d'articles en cuir.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Cordonnier qualifié, qui peut devenir chef d'entreprise ou salarié chef de fabrication, d'atelier chez un chausseur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Manque de main-d'œuvre disponible, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	FOX30 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise en traitement du cuir · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 828
Jugés difficiles à recruter	56 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	FOX30 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise en traitement du cuir

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible titulaire du Brevet technique des métiers.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est constitué à 50% au minimum de professionnels (chefs d'entreprise et salariés), le reste de représentants de l'organisme de formation

Base légale

Date de décision	03/07/2014
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	03/07/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP35755

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19165/>